

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 6 NOVEMBRE DE L'AN 2023, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 6 novembre de l'an 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture
Pierre Morin

Luc Bertrand
Robert Beaudreault
Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant, Robert Vallée.

Était absent : Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023**
4. **Législation**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 2023-263 modifiant le règlement numéro 2022-234 - Programme de revitalisation
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 2023-264 modifiant le règlement numéro 2009-138 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Calendrier des séances du conseil municipal 2024
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Dépôt des états comparatifs conformément à l'article 105.4 L.C.V
 - 5.6 Dépôt des États financiers modifiés - Adoption
 - 5.7 Nomination d'un vérificateur - Audit 2023 - Entériner
 - 5.8 RH - Démission de Nathalie Benoit, responsable des bâtiments et espaces verts
 - 5.9 RH - Travaux publics - Responsable des bâtiments et espaces verts - Entériner
 - 5.10 Fermeture des bureaux municipaux pour Noël

6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Appareils respiratoires (APRIA)
 - 6.2 RH - SSI - Démission
7. **Transport routier**
 - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Dossier XYF23844
 - 7.2 Club des Neiges Sorel-Tracy inc. - Droit de passage saison 2023-2024
 - 7.3 Décompte progressif no 2 - Avenue St-Ours - Approbation
 - 7.4 Décompte progressif no 2 - Chemin du Ruisseau - Approbation
 - 7.5 Travaux rang Ruisseau Nord - acceptation provisoire
 - 7.6 Travaux Grande-Ourse et de la Traverse - acceptation provisoire
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Purgeurs - Approbation
 - 8.2 Offre de services professionnels - Plan directeur - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées
9. **Santé & bien-être**
10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 Reddition de compte - FRR volet 2 - Approbation
 - 11.2 Amis du Canal - horodateur
12. **Correspondances**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

Douze (12) personnes étaient présentes.

2023-11-1708

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2023-11-1709

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
2 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

2023-11-1710

**4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-263 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-234 - PROGRAMME DE
REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2023 par madame la conseillère Lise Couture et que le projet de règlement fut déposé à la même séance et adopté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-263 modifiant le règlement numéro 2022-234 - programme de revitalisation dont l'objet est de permettre le traitement annuel des remboursements en décembre.

2023-11-1711

4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-264 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-138 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale doit adopter un règlement par lequel elle impose, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe payable par le client du service;

CONSIDÉRANT les modifications adoptées à la *Loi sur la fiscalité municipale* en lien avec la taxe municipale pour le 9-1-1 (décret 1417-2023 du 30 août 2023);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 244.70 de cette loi, si le gouvernement apporte une modification au règlement pris en vertu du paragraphe 13 de l'article 262 de cette loi, la municipalité locale doit, avant l'expiration du délai que fixe le gouvernement, adopter et transmettre à la ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a fixé au 10 novembre 2023 le délai avant l'expiration duquel une municipalité locale doit adopter et transmettre à la ministre le règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité;

CONSIDÉRANT l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-264 modifiant le règlement numéro 2009-138 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-11-1712

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 6 novembre 2023 pour la somme totale de 789 107,56 \$ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 6 novembre 2023		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Revitalisation	2 586,26 \$	- \$
Application de la Loi	240,00 \$	- \$
Gestion financière & administrative	3 793,13 \$	- \$
Évaluation	23 401,68 \$	- \$
Hôtel de Ville	609,14 \$	- \$
Sécurité publique		
Sûreté du Québec	128 231,00 \$	- \$
Service de prévention incendie	9 017,83 \$	- \$
Sécurité civile	1 119,71 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	17 169,70 \$	- \$
Éclairage des rues	1 365,18 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 592,00 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	14 939,44 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	11 789,27 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	4 407,96 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	1 430,97 \$	- \$
Matières résiduelles	15 374,66 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	206,25 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	273,26 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	8 492,36 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	110,56 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	436,79 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 583,30 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 359,24 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 221,61 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	257,12 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	25 824,23 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	257 141,86 \$	135 672,34 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.		
	25 886,53 \$	- \$
Salaires nets		
	38 624,59 \$	- \$
TPS à recevoir		
	16 057,21 \$	6 461,38 \$
TVQ à recevoir		
	15 985,81 \$	6 445,19 \$
TOTAL DES DÉPENSES	640 528,65 \$	148 578,91 \$

2023-11-1713

5.3. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront les lundis et débuteront à 19 h 30 :

15 janvier	8 juillet
5 février	12 août
4 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

2023-11-1714

5.4. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

DE NOMMER monsieur Robert Vallée maire suppléant pour la prochaine année, soit du 6 novembre 2023 au 7 novembre 2024;

DE MANDATER le maire suppléant avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Pierre-De Saurel en remplacement du maire actuel, lors de vacances ou autres.

5.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 L.C.V

La directrice générale dépose les états comparatifs

5.6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS MODIFIÉS - ADOPTION

La directrice générale dépose les états financiers modifiés à la demande du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

2023-11-1715

5.7. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR - AUDIT 2023 - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt du rapport financier, un vérificateur externe doit être nommé;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée pour un mandat d'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 par Daniel Tétreault, CPA Inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

DE MANDATER Daniel Tétreault CPA Inc pour la préparation du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 pour un mandat de 9 900 \$ plus taxes applicables.

2023-11-1716

5.8. RH - DÉMISSION DE NATHALIE BENOIT, RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ACCUSER réception de la lettre de démission de Mme Nathalie Benoit à titre de responsable aux bâtiments et espaces verts, la remercie pour son implication à la Ville durant neuf ans et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

2023-11-1717

5.9. RH - TRAVAUX PUBLICS - RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des bâtiments et espaces verts est devenu vacant suite à la démission de Mme Nathalie Benoit;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert en octobre 2023;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Denis Lajeunesse selon les termes et conditions proposés.

2023-11-1718

5.10. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR NOËL

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

DE fermer les bureaux municipaux le 22 décembre 2023 à midi et réouverture le 8 janvier 2024.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-11-1719

6.1. APPAREILS RESPIRATOIRES (APRIA)

CONSIDÉRANT les besoins du service incendie en appareils respiratoires (APRIA);

CONSIDÉRANT QUE la marque de nos équipements actuels n'existe plus et que la compagnie ne les supporte plus donc il n'y a aucune pièce de rechange sur le marché;

CONSIDÉRANT l'offre promotionnelle de DRAGER pour le remplacement de tous nos équipements d'appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services incendies, M. Jean-Michel Simonot;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense de 103 640 \$ plus taxes applicables dont les fonds proviendront des immobilisations au budget 2024 ainsi qu'une somme de 50 000 \$ en provenance du fonds de roulement, dépense amortie sur 5 ans.

6.2. RH - SSI - DÉMISSION

Le conseil prend acte de la démission de M. Marc-Antoine Lauzon et tient à le remercier pour son implication au sein du service incendie et auprès des citoyens durant sept ans.

Le conseil prend également note de la démission de M. Étienne-Laurent Jalbert et tient à le remercier pour son implication au sein de la Ville et du service incendie pendant 18 ans.

7. TRANSPORT ROUTIER

2023-11-1720

7.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT - DOSSIER XYF23844

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le dossier du chemin du Ruisseau (Dossier: XYF23844);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin au 10 juillet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-11-1721

7.2. CLUB DES NEIGES SOREL-TRACY INC. - DROIT DE PASSAGE SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage faite par le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. le 5 octobre dernier afin d'officialiser leur parcours pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les représentants ont fait parvenir un certificat d'assurances valide pour la période encourue;

CONSIDÉRANT que le parcours fourni n'indique aucun passage dans le secteur résidentiel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le Club des Neiges Sorel-Tracy inc. à circuler à travers le territoire de la Ville aux endroits identifiés dans leur demande soumise le 5 octobre 2023;

DE MANDATER nos officiers municipaux à s'assurer que le Club respecte en tout point leurs engagements de bon citoyen corporatif pendant leur saison d'opération 2023-2024.

2023-11-1722

7.3. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 - AVENUE ST-OURS - APPROBATION

M. Robert Vallée se retire pour le prochain point et Luc Bertrand préside.

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 2 fourni par Danis Construction Inc pour les travaux de réfection de l'infrastructure sur l'Avenue Saint-Ours;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur Dave Williams;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 823 473.52 \$ incluant les taxes.

M. Robert Vallée reprend son siège.

2023-11-1723

7.4. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 - CHEMIN DU RUISSEAU - APPROBATION

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 2 fourni par Sintra Inc. pour les travaux de réfection du chemin du Ruisseau;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur François Petit ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 97 395.02 \$ incluant les taxes.

2023-11-1724

7.5. TRAVAUX RANG RUISSEAU NORD - ACCEPTATION PROVISoire

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire pour les travaux signé par François Petit, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la libération de la retenue de 5% au montant de 25 582.20 \$ payable à l'entrepreneur AXION.

2023-11-1725

7.6. TRAVAUX GRANDE-OURSE ET DE LA TRAVERSE - ACCEPTATION PROVISoire

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire signée par Catherine Tétreault, ingénieure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le paiement de la retenue à l'entrepreneur Danis Construction.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-11-1726

8.1. PURGEURS - APPROBATION

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour 5 purgeurs d'airs pour conduite de refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Contrôles PROVAN Associés Inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense par les travaux publics de 5 purgeurs dont le coût individuel est de 2 640.00 \$ plus taxes applicables.

2023-11-1727

8.2. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DIRECTEUR - MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours souhaite augmenter la capacité de ses étangs aérés pour combler les besoins en ajout de population futur;

CONSIDÉRANT QU'une analyse professionnelle est requise pour étudier les façons de mettre à niveau le site de traitement existant;

CONSIDÉRANT l'offre de service no 2023-038 reçu de FD Expert-Conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE MANDATER la firme FD Expert-conseil pour le montant de 14 500.00 \$ plus taxes applicables.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11. LOISIRS & CULTURE

2023-11-1728

11.1. REDDITION DE COMPTE - FRR VOLET 2 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la reddition de compte du FRR Volet 2 pour les bandes de patinoire produite par la directrice générale le 2 novembre 2023 au montant de 93 092.97 \$.

2023-11-1729

11.2. AMIS DU CANAL - HORODATEUR

CONSIDÉRANT la demande faite par Les amis du Canal de Saint-Ours le 27 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre l'organisme et Parcs Canada pour la gestion à long terme par l'organisme du stationnement du Lieu historique national du Canal-de-Saint-Ours d'une durée de 5 ans et renouvelable pour 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un horodateur représente un gros investissement pour l'organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE la Ville autorise la dépense de 13 000 \$ au nom de Les amis du Canal de Saint-Ours et permette le financement de l'achat de l'horodateur avec un plan de paiement sur 5 ans, sans intérêt.

12. **CORRESPONDANCES**

Résolution 2023-10-273 de la MRC Pierre-De Saurel - Déclaration de compétence à l'égard de municipalités locales de la MRC relativement à certaines activités dans la rive et le littoral

Lettre du MSP relativement au partage des coordonnées des organisations municipales de sécurité civile aux partenaires porteurs de missions en sécurité civile

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-11-1730

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Robert Vallée,
Maire suppléant

Pascale Dalcourt,
Directrice générale &
greffière-trésorière

Je, Robert Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.